



REGLEMENT PARTICULIER

20^{ème} FZ FORZA International de Meylan

19-20 janvier 2019

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. La Juge arbitre principale est Marie-Odile PUYPE du club de Montalieu-Vercieu (MVBC38), assistée dans sa tâche par, Christophe ABRAHAM du club d'Albi (UBAA81), Sophie CUENOT du Champa'Bad (CB39), Marion DUPONT-FROMENT du club de Loriol (PTL26), Laure GRANGEON du club de Saint-Chamond (SCPG BAD 42), Carine GALERA du club de Villard-Bonnot (GVB38).
La responsable GEO est Catherine PRAT

Le tournoi est autorisé par la fédération française de badminton, **N° d'autorisation : en cours**

2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton, ou à celle d'un pays étranger. Tous les joueurs vétérans, seniors, juniors, cadets et minimes sont autorisés à participer à ce tournoi. Toutes les séries se joueront sur les 5 tableaux si le nombre d'inscrits le permet.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
4. Tout joueur doit être licencié et en règle avec la FFBaD le **6 janvier 2019**, date du tirage au sort.
5. Seuls les joueurs de N1 à D9 peuvent s'inscrire et ce dans **2 tableaux maximum**. Les catégories seront nommées comme suit : Série1=Elite (circuit fédéral-classement N1 obligatoire à la date du tirage au sort), série 2=expert, série 3=excellent, série 4=compétent, série 5=combatif, série 6=correct, série 7=persévérant, série 8=pugnace, série 9=prometteur.
Une personne inscrite sur deux tableaux ne pourra pas être intégrée dans des tableaux séparés de plus de deux niveaux et ce quel que soit le CPPH dans le tableau le plus bas. Exemple : une personne « Série 6 = correct » en simple ne pourra pas être en mixte en dessous de « série 8 = pugnace ».

Chaque tableau a un nombre limité de places fixé à :

- En simple: Elite= 24 premiers au CPPH, les suivants seront placés dans le tableau en dessous et ainsi de suite tous les 24 joueurs. 1 sortant par poule de 3 et 2 par poules de 4.
- En double et mixte : Elite = 12 premiers et les suivants dans les séries suivantes. Tableaux de 16 dès la série 4 en mixte et série 3 en double avec poules de 4 privilégiées.
- L'inscription peut donc évoluer au fur et à mesure des forfaits et ce jusqu'au début de la compétition.
- L'inscription dans un tableau se fera au classement et au CPPH à la date du tirage au sort dans le respect du règlement du circuit élite (simple : classement N1, double et mixte au moins un joueur N1)
- L'organisation se réserve le droit, en cas de forfait de dernière minute, de permettre l'inscription de joueurs dans trois tableaux sous contrôle des juges arbitres.

En cas de joueurs inscrits au choix, les paires formées le seront avec prévalence du meilleur classement de la paire.

6. Le montant des inscriptions est fixé à :
 - Elite : Simple=30€, Double=20€ et Mixte=20€
 - Autres tableaux : Un tableau=20€ Deux tableaux= 22€
 - 2€ par joueur inscrit s'ajoute en participation fédérale.

Il doit être réglé par le club au moment de l'envoi des inscriptions de ses joueurs par virement (cf fiche d'inscription). AUCUN REGLEMENT NE SERA PRIS SUR PLACE.

7. Tous les tableaux se dérouleront en poules

En simple : 1 sortant par poule de 3 et 2 par poule de 4

En double : 2 sortants poule de 3 ou 4

L'organisation assure que la phase qualificative aura lieu en poules dans tous les tableaux et toutes les séries.

8. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- ordre d'arrivée de l'inscription **complète** (inscription + paiement effectif des droits d'engagements)
- Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle des juges-arbitres, de dépasser le nombre de joueurs (+ de 24 ou 16) pour les classements les plus bas pour le bien de la compétition, ou de répartir au mieux entre les CPPPH différentes séries incomplètes.

9. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance (voire plus avec l'accord des joueurs concernés). Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. En cas d'absence et en connaissance des points 18, 19 et 22 du présent règlement, le joueur absent à l'appel de son match pourra être déclaré « forfait ».**

10. **Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.**

11. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...)

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour 20 secondes avant la reprise réglementaire du jeu, sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

12. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs concernés par les matchs en cours ainsi qu'aux entraîneurs. Merci de respecter le nombre de **2 conseillers maximum par demi-terrain.**

Des emplacements pour les conseillers sont réservés derrière chaque demi-terrain, ils devront être assis durant le jeu et ne coacher que pendant les pauses ou entre les points. **Ils ne doivent en aucun cas juger les lignes ou intervenir dans l'arbitrage du match.**

13. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

14. Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). En S1, tous les matches seront arbitrés à minima à partir des demi-finales.

15. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera le volant officiel de la compétition en vente dans la salle (Forza 6000) sauf pour **le circuit élite pour lequel ils sont fournis à partir des 1/2 finales** conformément au cahier des charges et sur pour les trois tableaux (simples, double et mixte).

16. Au service : tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) ou mobiles (filin, câble...) sera annoncé « let » et pourra être engagé à nouveau mais au maximum 2 fois.

En jeu : tout volant touchant les infrastructures fixes sera compté comme faute. Tout volant touchant une infrastructure mobile sera annoncé « let ».

17. En cas de forfait d'un participant, un joueur peut être remplacé par un joueur inscrit et en respect des points 5 et 10 et ce grâce à la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire non composée par l'organisation, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente, et avec l'accord du joueur dont le partenaire est défaillant. Ces remplacements respectent le Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter,

en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi. Si aucun remplacement n'a pu avoir lieu et que le joueur trouve un remplaçant non inscrit antérieurement au tournoi, ce dernier pourra être intégré dans les tableaux en régularisant son inscription.

18. **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être déclaré forfait par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.**

19. **A l'appel de leur nom, les joueurs disposent de 4 minutes pour se présenter sur le terrain et débiter leur match. Les préparatifs sur le terrain (test des volants, changement de tenues, prise de contact...) débiteront par le test des volants.**

20. **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFbAd est exigée sur les terrains. Les conseillers sont tenus d'être en pantalons longs et chaussures fermées.**

21. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée **immédiatement** après la fin du match.

22. **Le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 mn** quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e)**. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

23. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents.

24. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires ; ainsi que de suivre les consignes de tri sélectif. Le covoiturage et le respect de l'environnement sont de mise.

25. Les têtes de séries et les 1^{ers} de poules seront désignés par les organisateurs et le juge arbitre au CPPH avec l'aide de «Poona» à la date du tirage au sort.

26. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant **le 14 décembre 2018**.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Le joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort devra, après avoir prévenu l'organisateur, envoyer un justificatif dans un délai de 5 jours suivants la compétition ; au secrétariat de la ligue AuRA par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton- 37 route du Vercors - 38500 St. Cassien sous peine de sanction fédérale.

27. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 20^{ème} FZ Forza international de Meylan » en observant ce règlement et en respectant les décisions des Juges Arbitres.

Juge Arbitre Principale



Marie-Odile PUYPE

Juges Arbitres Adjoins

Christophe ABRAHAM

Sophie CUENOT

Marion DUPONT-FROMENT

Laure GRANGEON

Carine GALERA